

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015

Présents : JL Martin, M Charbonnier, N Fontany, A Rixte, F Crespo, M Bron, C Alligon, C Soureillat, JB Albelda, R Givaudan, S Veyrier, A Milési, D Thévenieau, M Lestang

Absents : JP Espinar, A Buffet, G Gosselin, JL Legrand, C Thibaud

Pouvoirs : JP Espinar à N Fontany, A Buffet à M Bron, G Gosselin à R Givaudan, JL Legrand à D Thévenieau, C Thibaud à A Milési

Date de convocation : 25 mars 2015

Secrétaire de séance : Anaïs Milési

Séance ouverte à 18h18

## Mise au vote du procès-verbal de la séance du 18 mars 2015

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 18 février 2015.

## Approbation des Comptes Administratifs 2014 et Budgets Primitifs 2015

M. le Maire remercie chaleureusement Mme VIRET Gisèle, Inspectrice des Finances Publiques pour sa présence, elle est un réel soutien dans le cadre de cette préparation budgétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission extra-municipale Finance composée d'élus et d'extra municipaux compétents dans le domaine (cadre de banque, comptable, expert-comptable, ancien élu...) s'est réunie le 9 mars dernier pour aborder les grands axes de ce budget 2015 et pour faire des arbitrages compte tenu des baisses des dotations et des charges supplémentaires impondérables.

M. le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Nicole FONTANY est élue Présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

### ✓ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2014 qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	-365 104.13	0.00	- 101 294.40	0.00	- 466 398.53
Fonctionnement	840 760.38	478 421.13	262 248.59	1 802.50	626 390.34
<b>TOTAL</b>	<b>475 656.25</b>	<b>478 421.13</b>	<b>160 954.19</b>	<b>1 802.50</b>	<b>159 991.81</b>

Après avoir présenté un tableau comparatif des affectations des résultats du budget principal entre 2008 et 2014, on s'aperçoit que le résultat de clôture de la section d'investissement est inférieur aux années précédentes. La commune n'a pas réalisé en 2014 l'emprunt de 200 000 € prévu pour la maison médicale, ses recettes sont donc inférieures à ce qui était prévu.

Le résultat antérieur reporté est de ce fait lui aussi également affecté puisqu'il s'élève à la somme de 159 991,18 €.

Affectation des résultats 2014 sur l'exercice 2015 :

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 466 398.53 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 159 991.81 €

**Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget principal :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :**

**16 pour**  
**3 abstentions**

Monsieur le Maire présente ensuite la structure du budget primitif 2015.

Il précise qu'il sera restrictif pour plusieurs raisons :

- Report exercice antérieur faible
- Baisse des dotations de l'Etat
- Des charges supplémentaires impondérables
- Un remboursement d'emprunt FCTVA réalisé pour le projet de la salle des fêtes
- Avoir recours à AUCUN emprunt

Des choix devront être arbitrés et des projets reportés ; la priorité étant donnée cette année sur :

- La voirie
- La destruction et le désamiantage de l'ancienne salle des fêtes
- Le versement du solde de la Maison Médicale
- La sécurisation de la structure de jeux de l'école maternelle

Il revient sur la baisse des dotations de l'Etat qui va avoir un impact important sur le budget communal et sur la perspective des budgets des années à venir.

- ✓ - 11 377 € en 2014
- ✓ - 39 433 € en 2015
- ✓ - 67 488 € en 2016
- ✓ - 95 544 € en 2017 (soit 33% de baisse)

A cette baisse des recettes, viennent se rajouter des dépenses non supportées auparavant comme :

- Les ateliers périscolaires
- Le coût du service mutualisé d'instructions des dossiers d'urbanisme
- La mise en accessibilité des voiries et des bâtiments communaux

Toutes ces dépenses incontournables devront être supportées par la commune :

- en trouvant des sources d'économies sur son budget de fonctionnement
- et en limitant ses dépenses d'investissement.

En effet, il semble impensable dans le contexte économique actuel d'augmenter les impôts locaux et alourdir ainsi les charges des ménages qui peinent à s'en sortir.

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'impositions et de conserver les taux de 2014 à savoir :

Taxe habitation = 8.47 %  
Taxe Foncière bâti = 16.50%  
Taxe Foncière non bâti = 66.42%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :**

16 pour  
3 contre

#### **Présentation du Budget Primitif 2015**

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 808 489 €.**

**La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 305 538 €**

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

- Bâtiments communaux
- Peinture fenêtre Musée 6 705,00 €
- Sol coulé jeux enfants maternelle 5 000,00 €
- Portes Eglise et Temple 10 538,00 €
- Voirie 120 000,00 €
- Eclairage Public – Chemin des Aumailles 17 400,00 €
- Désamiantage et destruction ancienne salle des fêtes 36 800,00 €
- Maison de santé 195 000,00 €

Cette année, la commune a décidé de ne pas inscrire d'emprunts pour équilibrer son budget. Toutes les opérations pourront donc être financées en autofinancement.

Entre 2014 et 2020, seulement 5 emprunts arrivent à terme et permettent de dégager en totalité 27 380 € d'annuités d'emprunt. Afin de ne pas augmenter le taux d'endettement, la commune devra avoir recours au maximum à son autofinancement. Seule une gestion rigoureuse permettra de dégager des résultats suffisamment importants pour financer les projets.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2015 :**

16 pour  
3 contre

Monsieur Didier Thévenieau prend la parole pour donner lecture des vœux des élus de Bien Vivre Ensemble à Taulignan à l'attention du Conseil Municipal:

Vœux à l'attention du conseil municipal.

Taulignan le 1er avril 2015

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un budget, au-delà de l'aspect simplement comptable et administratif, est l'outil essentiel d'une municipalité pour prendre les décisions politiques nécessaires afin de définir les orientations de la commune et mettre en évidence les projets d'avenir qu'une majorité se doit de porter.

Nous sommes conscients du contexte d'austérité imposé par l'Union Européenne et que répercute l'Etat sur la baisse des dotations, entre-autres. Nous avons même, avec vous, votés un vœu pour en dénoncer l'iniquité. Mais nous pensons aussi que c'est une raison essentielle pour établir une vision à long terme pour notre village, seul recours pour éviter à nos concitoyen-en-s de payer le prix fort de décisions qu'ils n'ont pas choisies et de les éloigner encore plus de la vie démocratique, comme l'ont montré les dernières élections. Un budget est donc aussi un outil démocratique qui doit redonner confiance à tou-te-s. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de faire preuve d'initiative et de dynamisme.

**D'abord, nous ne pouvons nous résigner à la répercussion de cette austérité sur nos concitoyen-ne-s** qui en souffrent déjà lourdement, d'un côté sur le ralentissement de l'activité qui va avoir un impact sur l'économie locale, comme vous le signalez, d'autre part sur les impôts locaux. Car même si le taux des impositions locales n'augmente pas, la base elle croit de 2,5% ce qui aura une répercussion à la hausse sur les ménages. Les ressources de nos concitoyens étant stables, voire même en sensible diminution, nous aurions été favorables à une compensation de la revalorisation annuelle des bases par une baisse des taux d'imposition.

**Ensuite, quelles ont été les orientations qui ont présidé aux choix des investissements récents ?** Nous comprenons que l'avenir des investissements nécessaires à notre village est largement obéré par les investissements passés. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos réserves sur les visions à court terme qui portaient ces engagements lourds (taille de la salle polyvalente, absence de considérations énergétiques d'avenir dans ces constructions, absence de budgétisation du démontage de l'ancienne salle, etc.) et nous voyons les mêmes défauts dans ce budget qui prévoit de ne rien faire.

L'acquisition de la maison Bonnet attire particulièrement notre attention. En effet, celle-ci ampute notre capacité d'investissement de 140 000 € pour faire un parking dont on n'a pas les moyens aujourd'hui, au vu des travaux que cela demanderait. Une grande réflexion sur le stationnement aux abords du village aurait peut-être permis de repenser l'utilisation du terrain de football et de son déplacement afin de libérer un espace plus propice pour le parking et pour l'installation de sources d'énergies renouvelables (en particulier pour le chauffage).

**Quels sont aujourd'hui les projets d'avenir pour le village ?**

Le fond de roulement à la fin de la période 2014-2015 devrait être de 782 € alors qu'il était de 478 421 € au début de la période 2013-2014. Les marges de manœuvre sont faibles, c'est pourquoi une analyse prospective des finances sur les cinq prochaines années devrait être engagée, afin d'asseoir un plan d'investissement de la commune. Nous faisons donc le vœu qu'une analyse financière sérieuse (avec par exemple le calcul du ratio de rigidité des charges structurelles) soit mise en place rapidement afin de préparer l'avenir.

Nous considérons que ce budget ne permet pas d'envisager avant bien trop longtemps la mise en place d'une véritable transition énergétique que l'Etat va donc nous imposer. Toute dette n'est pas nocive si, tout en faisant baisser les charges de la commune, elle lui permet de se développer en produisant des recettes. Sauf que dans les priorités retenues pour 2015, aucune ne permet de dégager des marges de manœuvre dans un avenir proche.

Nous pensons aussi qu'il conviendrait de faire une analyse des contrats des emprunts en cours, afin d'étudier la possibilité d'une restructuration de la dette et de bénéficier de la faiblesse actuelle des taux, et ce en relation avec les projets à moyen terme.

Aucun plan non plus n'est prévu pour favoriser le développement du Musée de la Soie. Nous faisons donc aussi le vœu de la mise en place du travail en ce sens.

De même, le réseau d'eau reste sans prévision. Nous savons que 2017 sera une échéance importante puisque le transfert de cette compétence sera de nouveau étudié par la Communauté de communes. Seulement, nous voyons déjà que la mutualisation des moyens n'apporte aucune économie, comme le montre le ramassage des ordures ménagères. A propos du réseau d'eau et de sa distribution, il est urgent de rencontrer nos partenaires dans l'intercommunalité pour anticiper sur 2017 et envisager une étude sérieuse et approfondie pour sa réfection à long terme. Nous semblons être dans une phase d'attente alors que nous devrions être à la manœuvre, porteurs que nous sommes de cette restitution aux communes. Nous faisons donc le vœu que ces rencontres commencent sans attendre et que nous soyons les initiateurs d'un projet d'envergure sur ce sujet.

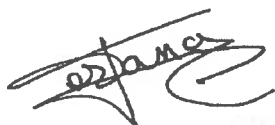
**Vous l'avez compris, en l'absence de tout projet et de tout progrès significatifs pour notre village, nous ne pouvons pas voter ce budget. Nous faisons donc quatre vœux :**

- Ne pas répercuter les mesures d'austérité sur nos administré-e-s déjà harassé-e-s par la crise.
- Mettre en place une analyse financière qui permette de prévoir un avenir orienté vers des solutions solidaires et écologiques.
- Prévoir un plan de développement pour le Musée de la Soie.
- Engager sans attendre une concertation d'envergure sur la compétence eau pour prendre les mesures nécessaires à moyen et long termes.

Une commune ne peut se contenter de faire de la gestion, nous avons voulu assumer la fonction d'élue-e-s pour faire vivre notre village et pas seulement survivre, nous sommes convaincu-e-s que vous aussi. C'est au titre du débat démocratique que nous vous adressons donc cette demande et que nous souhaiterions qu'elle soit adjointe au compte-rendu de ce conseil du 1er avril 2015.

Les élu-e-s de Bien Vivre Ensemble à Taulignan :


Marion Lestang



Jean-Luc Legrand



Didier Thévenieau



✓ **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2014 du service eau et assainissement qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	66 846.55	0.00	10 908.65	77 755.20
Fonctionnement	38 652.98	0.00	86 251.43	124 904.41
<b>TOTAL</b>	<b>105 449.53</b>	<b>0.00</b>	<b>97 160.08</b>	<b>202 659.61</b>

Affectation des résultats 2014 sur l'exercice 2015 :

Compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » = 77 755.20 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 124 904.41 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :**

16 pour

3 abstentions

**Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif, le compte de gestion du service eau et assainissement :**

**Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.**

Le service Eau et Assainissement dégage en 2014 de bons résultats.

On observe un accroissement des factures impayées ; dans ce contexte Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les tarifs eau et assainissement. Pour mémoire :

- Abonnement = 60 €/an
- M<sup>3</sup> Eau = 0,81 €
- M<sup>3</sup> Assainissement = 0.78 €

**Accord unanime de l'assemblée**

### Présentation du Budget Primitif 2015

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 403 787 €.**

**La section d'investissement s'équilibre à la somme de 268 753 €**

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

- Sécurisation des Châteaux d'Eau
- Circuit fermé pour les fontaines
- Réfection des réseaux eau-assainissement Rue des Petits Remparts

Compte tenu que le budget d'investissement prévoit des sommes plutôt larges sans avoir recours à aucun emprunt :

- 20 000 € d'études
- 20 000 € de matériel
- 200 000 € de travaux

Il est proposé de faire une campagne de recherches de fuites comme évoqué lors de la commission Eau et Assainissement afin d'améliorer le rendement du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2015.

✓ **BUDGET MUSEE DE LA SOIE**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement				
Fonctionnement	- 45 585.29	0.00	2 893.87	- 42 691.42
TOTAL	- 45 585.29	0.00	2 893.87	- 42 691.42

Affectation des résultats 2014 sur l'exercice 2015 :  
Compte 001 « Déficit antérieur reporté » = - 42 691.42 €

En 2014, le Musée de la Soie a dégagé un résultat positif de 2 893.87 €. Monsieur le Maire tient à féliciter Mme Nicole Fontany qui suit la gestion et le personnel de la structure. Ces bons résultats sont très encourageants, l'équipe compétente et dynamique participe à cette réussite. Monsieur le Maire demande à Mme Fontany de transmettre toutes ses félicitations à l'équipe.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget principal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :

16 pour  
3 abstentions

**Présentation du Budget Primitif 2015**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 144 125 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2015 :

16 pour  
3 abstentions

**Attribution marché de travaux – Désamiantage et démolition de l'ancienne salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 14 janvier 2015, le conseil municipal a approuvé le projet de désamiantage et de déconstruction de l'ancienne salle des fêtes pour un montant estimatif de 135 000 € HT et autorisé Monsieur le Maire à lancer un marché public à procédure adaptée.

Il informe que treize entreprises ont répondu à la consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le mardi 03 mars 2015 pour l'ouverture des plis, et une seconde fois le vendredi 13 mars pour effectuer l'analyse des offres et établir un classement selon les critères définis dans la publicité et le règlement de consultation.

Le classement suivant ressort de cette analyse :

Classement	Entreprise	Note globale
1	Désamiantage France Démolition (13420 Gemenos)	100.00
2	TBC Désamiantage (26600 Curson)	78.84
3	VALGO (31128 Portet sur Garonne)	60.61
4	CLPR (30140 Boisset et Gaujac)	59.30
5	AYGLON TP (84600 Valréas)	57.93
6	ASBESTOS (26230 Alixan)	57.02
7	GENHOME (69750 Dardilly)	53.66
8	SARL GOUMAZ (01300 Saint Germain Les Paroisses)	50.91
9	VDD VOLPILIERE (30230 Bouillargues)	48.84
10	FERRAND (26110 Curnier)	48.11
11	BMS (07200 Aubenas)	43.28
12	BERTHOULY (26206 Montélimar)	39.02
13	FOREZIEENNE D'ENTREPRISES (42002 Saint Etienne)	38.51

Compte tenu de ce classement, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise Désamiantage France Démolition située 240 chemin de Saint Martin, ZI, 13420 GEMENOS, pour un montant total HT de 29 900 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne salle des fêtes à l'entreprise Désamiantage France Démolition située 240 chemin de Saint Martin, ZI, 13420 GEMENOS pour un montant de 29 900 € HT. Il autorise Monsieur le Maire ou Madame la 1ère Adjointe à signer toutes pièces relatives à ce marché.**

#### **Vente véhicule RENAULT Master – Mairie/Sapeurs Pompiers**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre le fourgon RENAULT Master de 1990, ce véhicule acheté en 1992 pour les Sapeurs Pompiers a été récupéré en 2011 par la Commune pour le mettre à disposition des Services Techniques.

Le Conseil Municipal est compétent pour décider de vendre un véhicule appartenant à la commune ; la vente est autorisée par délibération, le maire étant chargé de l'exécuter.

Pour information, les véhicules n'ont pas à être préalablement déclassés, la procédure de déclasserment ne s'applique pas aux véhicules automobiles puisqu'elle est liée à la domanialité ; les véhicules appartiennent au domaine privé.

La commune est libre puisque tout meuble ou immeuble relevant du domaine privé peut être vendu à un tiers ; les modalités retenues pour réaliser cette vente relèvent de son libre choix, exprimé par l'assemblée délibérante :

- vente de gré à gré

Ou



- vente par adjudication

Afin de ne pas favoriser une personne par rapport à une autre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une vente par adjudication avec un prix de retrait déterminé à huis clos.

La vente sera annoncée en Mairie, dans la presse et sur le site internet de la Commune.

L'annonce donnera l'adresse, la date et l'heure de la séance de vente.

La soumission est confidentielle et couverte par le secret des affaires. Elle peut être envoyée avant la vente ou remise le jour en participant à la séance de vente publique.

La vente est attribuée au plus offrant, sous réserve que le prix proposé soit supérieur ou égal au prix de retrait.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la vente du véhicule RENAULT Master par la voie de l'adjudication au prix de retrait déterminé en huis clos.**

#### **Droits de préemption urbain**

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : les parcelles AX n°222, AB n°173.

#### **Dossiers divers**

Monsieur propose à l'assemblée la destruction du véhicule PEUGEOT 306 année 1993- immatriculé 2370 TJ 26, bien privé de la commune.

**Accord unanime de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30

